

Publications périodiques

Comptes annuels

CREATIS

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 52 900 000 euros
Siège social : 61 avenue Halley, Parc de la Haute Borne, 59866 VILLENEUVE D'ASCQ
419 446 034 R.C.S. Lille Métropole

Comptes annuels au 31 décembre 2019 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2020

I. — Bilan social
(en Euros)

Actif		Notes	31/12/2019	31/12/2018
1	Caisse, banques centrales, CCP		80 509	252 426
2	Effets publics et valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit		18 635 935	19 532 811
4	Opérations avec la clientèle	Note 10-A	2 482 225 250	2 301 321 893
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			
6	Actions et autres titres à revenu variable			
7	Participations et autres titres détenus à long terme	Note 11	9 101	9 050
8	Parts dans les entreprises liées	Note 12	857	857
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	Note 13	126 610	126 610
12	Immobilisations corporelles	Note 13	231 839	326 774
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	Note 14	40 720 457	18 512 375
16	Comptes de régularisation	Note 15	3 268 374	4 572 202
Total de l'actif			2 545 298 932	2 344 654 998

Passif		Notes	31/12/2019	31/12/2018
1	Banques centrales, CCP			
2	Dettes envers les établissements de crédit	Note 10-B	2 242 092 806	2 091 173 954
3	Opérations avec la clientèle	Note 10-B-C	25 009 726	25 173 150
4	Dettes représentées par un titre			
5	Autres passifs	Note 14	21 622 062	22 438 477
6	Comptes de régularisation	Note 15	19 030 710	19 818 996
7	Provisions	Note 16	2 197 569	1 387 424
8	Dettes subordonnées (y compris dettes rattachées)	Note 6		
9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
10	Capitaux propres hors FRBG		235 346 058	184 662 997
11	Capital souscrit	Note 17	52 900 000	52 900 000
12	Primes d'émission			
13	Réserves	Note 17	5 290 000	5 290 000
14	Ecart de réévaluation			
15	Provisions réglementées et subventions d'investissement			
16	Report à nouveau (+/-)	Note 17	126 472 997	92 850 251
17	Résultat de l'exercice (+/-)	Note 17	50 683 060	33 622 746
Total du passif			2 545 298 932	2 344 654 998

Hors bilan (En Euros)		Notes	31/12/2019	31/12/2018
1	Engagements donnés			
2	Engagements de financement	Note 18-I	1 055 778	1 511 465
3	Engagements de garantie			
4	Engagements sur titres			
5	Engagements reçus			
6	Engagements de financement	Note 18-II	-	-
7	Engagements de garantie		113 700 552	60 988 954
8	Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat

En euros		Notes	31/12/2019	31/12/2018
1	Intérêts et produits assimilés	Note 19	112 745 047	115 145 207
2	Intérêts et charges assimilées	Note 20	17 578 196	20 324 881
3	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			

4	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
5	Produits sur opérations de location simple			
6	Charges sur opérations de location simple			
7	Revenus des titres à revenu variable	Note 21	0	0
8	Commissions (produits)	Note 22	16 058 100	14 456 051
9	Commissions (charges)	Note 22	833 953	777 509
10	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
11	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
12	Autres produits d'exploitation	Note 23	155 682	217 597
13	Autres charges d'exploitation	Note 23	54 314	27 817
14	Produit net bancaire		110 492 366	108 688 648
15	Charges générales d'exploitation	Note 24	35 621 534	34 854 008
16	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		120 767	126 998
17	Résultat brut d'exploitation		74 750 065	73 707 642
18	Coût du risque	Note 25	24 667 385	26 871 770
19	Résultat d'exploitation		50 082 680	46 835 872
20	Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
21	Résultat courant avant impôt		50 082 680	46 835 872
22	Résultat exceptionnel	Note 26		
23	Impôts sur les bénéfices	Note 27	-600 380	13 213 126
24	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
25	Résultat net		50 683 060	33 622 746

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2019, d'un montant de 50 683 060,31 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. — Annexes aux comptes annuels

1^{re} partie - Contexte réglementaire & Faits caractéristiques

Note 1 – Activités et contexte réglementaire

A – Créatis, Société Anonyme à Conseil d'Administration, filiale de Cofidis Participations est un Etablissement de Crédit dont l'activité est centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers. Cette activité est exercée depuis le 1er novembre 1998, date de l'apport partiel d'actif réalisé par la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

B – En tant qu'Etablissement de Crédit assujéti à la loi du 24 janvier 1984, Créatis présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ses comptes annuels sont soumis à la certification de deux Commissaires aux Comptes.

Le contenu de l'annexe aux comptes annuels est précisé dans l'ANC N° 2014-07. Dans ce contexte, Créatis présente des notes annexes faisant partie intégrante des comptes annuels, qui :

- indiquent les faits caractéristiques de l'exercice (note 2) ;
- précisent les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels (notes 3 à 9) ;
- complètent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (notes 10 à 28).

Note 2 – Faits caractéristiques

L'année 2019 a été marquée par :

Une production annuelle importante (705 millions d'euros), dans la continuité des dernières années, dont :

- 601 millions d'euros sur notre produit historique le « rac conso » (en recul vs 2018 en lien avec le marché qui se durcit) ;
- 90 millions d'euros sur le « rac conso » avec garantie hypothécaire, lancé en 2015/2016 et qui a progressé de 27 % sur l'année ;
- 14 millions d'euros sur le prêt personnel, notamment porté par un nouveau produit 2018 : le prêt tandem qui progresse de 174 % en un an.

Un encours comptable brut fin de période de 2 654 millions d'euros, en progression de 7 % vs décembre 2018.

Des performances opérationnelles élevées et conformes aux attendus du risque préventif et curatif.

La poursuite du projet Innovision 2027 : après les transformations culturelle (2016) et organisationnelle (2017), Créatis a entamé sa transformation opérationnelle en 2018 et l'a poursuivie en 2019 avec des démarches d'amélioration continue et d'innovation : le développement de process de plus en plus automatisés et digitalisés qui permettent des délais de traitement plus courts et un taux de transformation en augmentation (balance bancaire, déploiement de la signature électronique auprès de

l'ensemble de nos IOB pour le RAC classique, lecture optique des documents...)

Cette transformation a été couronnée, dans un contexte social très favorable, par l'attribution en 2019 du trophée Great Place To Work et notre classement au palmarès 2019 : 31ème au Best Workplaces.

Tout ceci dans un contexte de frais contenus et maîtrisés.

Au cours de l'exercice 2019, Créatis a fait l'objet d'une vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale, portant sur les exercices 2016 et 2017 pour l'ensemble des opérations susceptibles d'être examinées.

Ce contrôle s'est conclu par la remise à la société d'une proposition de rectification en date du 3 décembre 2019. Créatis conteste à ce stade l'un des motifs de redressement proposés par l'administration. Assistée de ses conseils, la société estime disposer d'arguments suffisants pour obtenir gain de cause et n'a en conséquence pas enregistré de provisions au titre notamment des différences temporaires remises en question par l'administration. Créatis a été remboursée de sa réclamation contentieuse concernant l'article 13 pour un montant de 14 451 711.83 €.

Les états financiers de CREATIS ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Elle a commencé à être affectée par COVID-19 au premier trimestre 2020 et CREATIS s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le Gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de CREATIS, la Direction de CREATIS n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de CREATIS à poursuivre son exploitation.

Il s'agit d'un événement post clôture n'ayant pas eu d'impact sur les comptes au 31/12/2019

2^e partie - Principes comptables & Méthodes d'évaluation

Principes généraux retenus

Note 3 – Crédits à la clientèle et dépréciations

Les encours restructurés représentent les encours faisant l'objet d'un réaménagement de dette.

L'encours douteux se compose des créances présentant un risque de crédit avéré, correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un impayé supérieur ou égal à 1 euro de plus de 90 jours,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Au sein des encours douteux, Créatis identifie les encours douteux compromis, ces encours sont composés des créances en situation : de déchéance du terme, douteuses depuis plus de 12 mois.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours.

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de dépréciations.

Les encours ne présentant plus les caractéristiques du déclassement en encours douteux font l'objet d'un retour en encours sains.

Créatis constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement, sur la base de données historiques observés sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances.

Les dépréciations sur les créances impayées sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants en fonction du degré de gravité de chaque catégorie d'encours (nombre de mensualités de retard plus ou moins important, motifs spécifiques...).

Les taux retenus reposent sur une approche statistique des flux d'encaissements prévisionnels, réactualisés à chaque arrêté annuel. Ces taux font l'objet d'une actualisation, conformément aux dispositions du CRC 2002-03 modifié par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'approche statistique s'appuie sur le système de notation interne de Créatis, basé sur une segmentation de l'encours ainsi que sur le nombre de mensualités impayées. La segmentation de l'encours de Créatis, est définie en fonction de la situation de la créance dans le système de gestion de Créatis.

Les dotations et reprises d'actualisation sont passées en coût du risque.

Créatis comptabilise les intérêts sur encours douteux conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la dépréciation au titre des pertes probables avérées.

En application du règlement ANC 2014-07 une décote relative aux créances restructurées est constituée.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt.

La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution. Les reprises de décote sont enregistrées en produit net bancaire.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Note 4 – Portefeuille titres

Néant.

Note 5 – Immobilisations et amortissements

A – Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient.

B – Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées d'utilisation indiqués ci-après, conformément au règlement ANC 2014-03 :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 15 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans

Note 6 – Capital social

Le capital de Créatis s'élève à 52 900 000 Euros, composé de 3 306 250 actions de 16 Euros de nominal, détenu à 99.99 % par Cofidis Participations.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2019
Cofidis Participations	3 306 244
Président et membres du conseil d'administration	6
Nombre total d'actions	3 306 250
Montant du Capital Social (en euros)	52 900 000

Note 7 – Provisions

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 8 – Instruments financiers hors bilan et gestion ALM

A – Les opérations à terme sur instruments financiers hors bilan sont inscrites en hors bilan pour le montant du principal théorique sous-jacent.

B – Il s'agit pour partie d'opérations de micro couvertures adossées sur des emprunts blancs : les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à ceux relatifs aux opérations couvertes.

C – Des macro couvertures sont mises en place afin de couvrir le risque de taux. Ce dernier est déterminé par la méthode d'impasse à taux fixe par différence entre les encours de crédit à taux fixe et les ressources à taux fixe (capitaux propres, réserves, refinancements et instruments de couverture) : ces postes de bilan sont écoulés pendant 1 an, sans production nouvelle de crédits et selon des hypothèses d'écoulement définies.

Note 8 – Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;

- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

A – Nature des commissions :

Produits : la société enregistre dans cette rubrique les frais de dossier perçus lors de la réalisation de contrats de crédits, les commissions sur assurances ainsi que les produits perçus dans le cadre de son activité de dépôt.

Charges : la société enregistre notamment dans cette rubrique les commissions versées aux apporteurs d'affaires dans le cadre de son activité crédits. Ces commissions sont calculées en fonction des volumes et de la qualité des crédits apportés, selon une tarification définie contractuellement.

B – Comptabilisation des commissions :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les frais de dossier perçus lors de la réalisation d'un contrat de crédit ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalés sur la durée de vie des crédits selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les commissions perçues sur assurances sont comptabilisées conformément aux décomptes transmis à la compagnie d'assurance.

Les produits sur activités de dépôt sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations enregistrées.

Note 9 – Engagements envers le personnel

L'ensemble des engagements de retraite de Créatis est provisionné dans les comptes annuels. La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective. La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,

- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière est utilisée (la méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que les jubilés, les médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique « Provisions pour retraites et autres avantages ».

Les hypothèses retenues sont ; Taux d'actualisation : 0.75 %, Taux d'augmentation : 2 %, Table mortalité : INSEE.

Le montant du stock des écarts actuariels non comptabilisés est de 371 617 €

3^e partie - Complément d'informations sur le bilan & le compte de résultat

Note 10 – Ventilation des créances et des dettes

10. A – Créances sur les établissements de crédit

En en milliers d'euros	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
A vue	18 635 935	18 635 935			

10. B – Operations avec la clientèle (En milliers d'euros)

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2019	Dépréciations 31.12.2019	Montants nets 31.12.2019
Encours sains (nets de décote)	2 306 886	4 798	2 302 088
Etalement des commissions	26 772		26 772
Encours douteux	103 198	45 737	57 461
Encours douteux compromis	217 512	121 608	95 904
Total	2 654 368	172 143	2 482 225

Echéancier au 31.12.2019

En en milliers d'euros	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits de trésorerie (encours sains)	2 306 886	103 803	177 920	934 945	1 090 218

Détail des opérations sur la clientèle

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2019	Dépréciations 31.12.2019	Montants nets 31.12.2019
Rachat	2 373 380	166 318	2 207 062
Autres produits (dont bancaires et RAC HYPO)	260 986	5 825	255 161
Décote et étalement des commissions	20 002		20 002
Total	2 654 368	172 143	2 482 225

10. C – Ventilation des dettes selon la durée restant à courir (En milliers d'euros)

Dettes	Durée restant à courir				Total
	≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	743 593	223 500	870 000	405 000	2 242 093
A vue	13 693	0	0	0	13 693
A terme	729 900	223 500	870 000	405 000	2 228 400
Opérations avec la clientèle					
Comptes d'épargne à régime spécial	6 895	12	117	0	7 024
A vue	5 874				5 874
A terme	1 021	12	117	0	1 150
Autres Dettes	17 698		285	2	17 985
A vue	17 658				17 658
A terme	40		285	2	327
Total	768 186	223 512	870 402	405 002	2 267 102

Note 10. D – Plan Epargne Logement – Compte Epargne Logement (En milliers d'euros)

Encours	Encours Crédits	Epargne Clientèle
---------	-----------------	-------------------

Plan d'épargne logement	-	390
Compte épargne logement	-	66

Note 11 – Participations et autres titres détenus à long terme (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2018	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2019
Autres immobilisations financières :	10				10
Certificats d'association FGD	9				9
Participation dans autres entreprises liées	1				1

Note 12 – Comptes et flux avec les entreprises liées (En milliers d'euros)

	Intra-groupe
Bilan actif	46 802
Participations et autres titres détenus à long terme	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 265
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 336
Dépôt de garantie	30 200
Bilan passif	2 046 603
Dettes envers les établissements de crédit	2 044 268
Comptes de régularisation et passifs divers	2 335
Charges	30 969
Charges d'intérêts et assimilés	17 651
Charges d'exploitation	13 318
Produits	13 496
Intérêts et produits assimilés	660
Produits divers	12 836

Note 13 – Immobilisations (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	2 885	0	0	0	2 885
Immobilisations corporelles	1 947	28	0	0	1 975
Totaux	4 832	28	0	0	4 860

Amortissements	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Amortissements des cessions	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	2 759	0	0	2 759
Immobilisations corporelles	1 622	121	0	1 743
Totaux	4 381	121	0	4 502

Valeurs nettes	31/12/2018	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	127	126
Immobilisations corporelles	326	232
Totaux	453	358

Note 14 – Ventilation des autres actifs et autres passifs (En milliers d'euros)

Autres actifs	31/12/2019	31/12/2018
Dépôt de garantie	297	228
Créances sociales et fiscales	5	430
Créances – IS*	5 058	
Acomptes - Fournisseurs	47	82
Avance permanente	1 258	1 321
Appel de marge	32 900	15 300
Flux client an attente	0	0
Divers**	1 155	1 151
Total	40 720	18 512

*Dans ce compte, y figure le solde d'IS à payer en 2020 ainsi que les sommes restants à recevoir dans le cadre des réclamations contentieuses complémentaires

** La ligne « Divers » concerne des produits à recevoir d'assurance

Autres passifs	31/12/2019	31/12/2018
Intéressement	1 010	740
Participation	361	624
Fournisseurs à payer	13 636	13 638
Dettes sociales et fiscales	1 206	5 270

Appel sur marge	2 700	0
Divers*	2 709	2 166
Total	21 622	22 438

* La ligne Divers concerne des flux bancaires en attente

Note 15 – Analyse des comptes de régularisation Actif et Passif (En milliers d’euros)

Régularisation actif	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation à recevoir	1 105	2 871
Charges d'exploitation payées d'avance	7	9
Commissions sur emprunts	0	0
Intérêts sur instruments financiers	0	0
Divers *	2 156	1 692
Total	3 268	4 572

*le poste divers correspond aux flux émis le 31 décembre

Régularisation passif	31/12/2019	31/12/2018
Produits perçus d'avance		-
Intérêts sur instruments financiers	1 187	1 619
Charges d'exploitation à payer	1 662	1 345
Divers*	16 181	16 855
Total	19 030	19 819

*le poste divers correspond aux flux en attente d'imputation

Note 16 – Provisions

I – Provisions pour dépréciation d'actif

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2019
Provisions pour créances douteuses et impayés	176 040	61 102	64 999	172 143
Total	176 040	61 102	64 999	172 143

II – Provisions de passif

En milliers d'euros	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Litiges juridiques	689	971	244	1 416
Provisions sociales	698	83	0	781
Total	1 387	1 054	244	2 197

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 17 – Capitaux propres

K€	31/12/2018	Affectation résultat 2018	Résultat 2019	31/12/2019
Capital	52 900			52 900
Réserves légales	5 290			5 290
Report à nouveau	92 850	33 623		126 473
Résultat	33 623	-33 623	50 683	50 683
Capitaux propres	184 663	0	50 683	235 346

Le résultat par action s'établit à 10.17 € pour 3 306 250 actions.

Note 18 – Engagements IFT et hors bilan

Engagements sur instruments financiers

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Instruments de couverture de taux	1 760 000	1 785 000

La juste valeur des instruments dérivés s'établit à – 26 846 milliers d'euros

I- Engagements donnés

Engagements en faveur de la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Réserves disponibles sur crédits permanents	1 056	1 511

Total	1 056	1 511
--------------	--------------	--------------

II- Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Lignes de crédits		
Caution courtage	115	115
Engagements reçus	113 701	60 829

Note 19 – Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-151	-26
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec la clientèle	112 236	114 647
Intérêts, produits assimilés sur instruments financiers	660	524
Total	112 745	115 145

Note 20- Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	4 115	5 416
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec la clientèle	108	113
Intérêts, charges assimilées sur instruments financiers	13 355	14 796
Intérêts, charges assimilées divers		-
Total	17 578	20 325

Note 21 – Revenus des titres à revenu variable

Néant.

Note 22 – Ventilation des commissions

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits :		
Commissions sur opérations avec la clientèle	364	416
Commissions sur assurances	12 777	11 419
Pénalités et indemnités de retard sur clientèle	2 917	2 621
Commissions diverses		
Total	16 058	14 456
Charges :		
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
Charges sur moyens de paiement	355	284
Commissions diverses	479	493
Total	834	777

Note 23 – Autres produits & charges d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits :		
Autres produits d'exploitation	155	218
Total	155	218
Charges :		
Autres charges d'exploitation	54	28
Total	54	28

Note 24 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel	15 511	15 248
Salaires et traitements	9 183	8 942
Charges sociales	3 665	3 622
Participation des salariés	12	663
Intéressement des salariés	1 250	615
Impôts, taxes et versements assimilés	1 401	1 406
Autres frais administratifs	20 110	19 606
Total	35 621	34 854

Note 25 – Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dotations/reprises aux provisions sur la clientèle	6 702	12 155
Pertes/récupérations sur créances irrécouvrables	- 31 369	-39 027
Dotations/reprises aux provisions sur opérations diverses	0	0
Total	-24 667	-26 872

Note 26 – Résultat exceptionnel

En 2019 Créatis n'a pas réalisé de résultat exceptionnel.

Note 27 – Informations diverses**I – Proposition d'affectation de résultat**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	50 683 060.31 €
Affectation à la réserve légale	0.00 €
Affectation en report à nouveau	50 683 060.31 €

II – Effectifs

Effectif en équivalent plein temps	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	114	105
Employés	142	151
Total	256	256

III– Impôt sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur les sociétés est en notre faveur pour 600 379,86 euros.

Il est composé principalement de l'impôt société, net des crédits d'impôt 2019 pour 13 852 107.54€, des réclamations contentieuses pour -14 451 711.83 €, remboursées courant 2020.

IV–Honoraires commissaires aux comptes

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont fournies dans l'annexe des comptes consolidés de la société Cofidis Participations.

V – Rémunérations allouées pendant l'exercice

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une indication de rémunération individuelle.

VI – Identité de la société consolidant

Dans le cadre de l'exemption prévue dans le règlement du CRC 99-07 du 24 novembre 1999, Créatis ne publie pas de comptes consolidés.

Les comptes de Créatis sont intégrés dans les comptes consolidés de Cofidis Participations, Etablissement dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59 650) – Parc de la Haute Borne, 61 Avenue Halley et immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 378 176 291.

VII- Avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 491 comptes pour 58 717.07 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier: 39 comptes pour 99 250.18 € déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

**V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux actionnaires de CREATIS S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Creatis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit : dépréciations au titre du risque de crédit

<i>Risque identifié</i>	<i>Notre réponse</i>
Compte tenu de son activité d'établissement de crédit à la consommation, Creatis S.A. constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquelles il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement et de pertes, sur la base de données historiques observées sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des dépréciations et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2019. <i>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 172 M€ pour un encours brut de 2 654 M€ au 31 décembre 2019. Le coût du risque sur l'exercice 2019 s'élève à 25 M€ (contre 27 M€ sur l'exercice 2018).</i> <i>Pour plus de détails sur les principes comptables applicables et les expositions, se référer aux notes 3, 10.B, 16 et 25 de l'annexe.</i>	Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances sur la clientèle. Nous avons avec l'aide de nos experts (actuaire) et spécialistes : • Apprécié le processus de classification des encours, de détermination et de gouvernance des modèles de dépréciation mis en place par la direction, • Contrôlé les ajustements appliqués aux données calculées par ces modèles ; • Testé par sondage la classification des encours ; • Analysé la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ; • Contrôlé le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe, vérifié les contrôles généraux informatiques, les interfaces et les contrôles embarqués dans les applications relatives aux dépréciations des créances ; • Vérifié l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels relatives aux dépréciations des créances sur la clientèle.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêtés le 23 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce concernant les dettes fournisseurs ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Creatis S.A. par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la seizième année avec interruption entre 2014 et 2016.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 17 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

PriceWaterhouseCoopers Audit
Nicolas Wilfart

MAZARS
Anne VEAUTE
Cécile FONTAINE

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est disponible à tout public au siège social de Créatis situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq.